

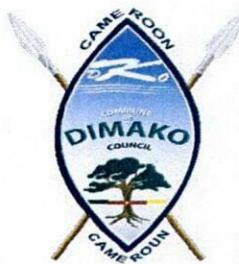
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG

COMMUNE DE DIMAKO

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

EAST REGION

UPPER-NYONG DIVISION

DIMAKO COUNCIL

INTERNAL TENDER BOARD COMMITTEE

Pour toute tentative de corruption ou cas de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants :
673 205 725 / 699 370 748.

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00000006/AONO/C-DKO/SG/CIPM DU
05 JUIN 2024 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF (HANDBALL, BASKETBALL, VOLLEBALL ET
LAW TENIS) DANS LA COMMUNE DE DIMAKO, DEPARTEMENT DU HAUT NYONG,
REGION DE L'EST**

FINANCEMENT : FEICOM- EXERCICE 2024

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES :

Le Maire de la Commune de DIMAKO, Maître d'ouvrage et Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert, en procédure d'urgence, pour l'exécution des travaux de construction d'un complexe sportif (handball, basketball, volleyball et Law tennis) dans la commune de DIMAKO, Département du Haut-Nyong, Région de l'Est.

2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- ✓ Travaux préparatoires ;
- ✓ Terrassements ;
- ✓ Nivèlement de la plate-forme
- ✓ Fondations ;
- ✓ Maçonnerie-Elévation ;
- ✓ Charpente-Couverture ;
- ✓ Menuiserie métallique ;
- ✓ Electricité ;
- ✓ Peinture ;
- ✓ Aménagement VRD.

3. ALLOTISSEMENTS

Les travaux sont subdivisés en un (01) lot unique ci-après défini :

N°	Désignations	Commune	Montant TTC FCFA	Caution de soumission
1	Construction d'un complexe sportif (handball, basketball, volleyball et Law tennis)	DIMAKO	30 000 000	600 000 FCFA

4. COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : **Trente millions (30 000 000) FCFA TTC.**

5. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises de droit camerounais.

6. FINANCEMENT

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget du FEICOM/Commune de DIMAKO, Exercice 2024.

7. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'Appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de DIMAKO au secrétariat particulier du Maire, dès publication du présent avis.

8. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de DIMAKO, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable **de Cinquante mille (50 000) FCFA**, payable à la Recette Municipale de DIMAKO, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra identifier le payeur comme représentant de l'entreprise désireuse de participer à l'appel d'offres et préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront, obligatoirement, se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : boîte postale, téléphone, fax, e-mail.

9. PRESENTATION DES OFFRES

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

10. REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, au secrétariat particulier de la Commune de DIMAKO, au plus tard 02-07-2024 à 09 heures précises, heure locale et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00000006/AONO/C-DKO/SG/CIPM DU 05 JUIN 2024
EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE
SPORTIF (HANDBALL, BASKETBALL, VOLLEBALL ET LAW TENIS) DANS LA COMMUNE DE DIMAKO,
DEPARTEMENT DU HAUT NYONG, REGION DE L'EST
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».**

NB : Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

11. CAUTION DE SOUMISSION

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de cent vingt jours (120) jours et d'un montant de six cent mille (600 000) FCFA TTC, représentant 2 % du coût prévisionnel ; établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par une compagnie d'assurance ou une banque de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30^{ème}) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de **trois (03) mois** et valide au jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

13. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Dimako, le 02-07-2024 à 10 heures précises, dans la salle des actes de la Commune de DIMAKO, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier. Toutefois, une personne supplémentaire agissant comme interprète est acceptée, si nécessaire.

14. DELAI DE REPONSE DES SOUMISSIONNAIRES

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt-et-un (21) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

15. DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage ou son représentant pour la réalisation des travaux est de **Six (06) mois calendaires**.

Ce délai, hors période des pluies, comprend toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

16. EVALUATION DES OFFRES

16.1. Critères éliminatoires :

16.1.1. Offre Administrative

- a) Absence de la Caution de soumission ;
- b) Pièce falsifiée ;
- c) Absence ou non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire.

16.1.2. Offre technique

- a) Offre technique incomplète ;
- b) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- c) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- d) N'avoir pas réuni au moins 80 % des critères de qualification.

16.1.3. Offre Financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Omission du prix d'une tache quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ;
- c) Absence d'un sous détail des prix.

N.B : Les copies certifiées des pièces datant de plus de trois mois seront systématiquement rejetées.

16.2. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **20 critères** essentiels ci-dessous :

- 16.2.1. La capacité financière (10 500 000) FCFA sur **02 critères**
- 16.2.2. Les références de l'Entreprise sur **02 critères** ;
- 16.2.3. Méthodologie d'exécution des travaux sur **03 critères** ;
- 16.2.4. L'expérience du personnel d'encadrement sur **03 critères**.
- 16.2.5. Le matériel et les équipements essentiels sur **03 critères** ;
- 16.2.6. Compréhension du projet sur **05 critère** ;
- 16.2.7. Présentation des Offres sur **03 critères**.

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de critères supérieurs ou égal à 80% seront examinées.

17. ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Maire de la Commune de DIMAKO, Maître d'ouvrage, attribuera la Lettre-commande au soumissionnaire dont l'offre administrative sera jugée conforme ; l'offre technique jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80% de la note technique ; l'offre financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée moins disant.

18. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

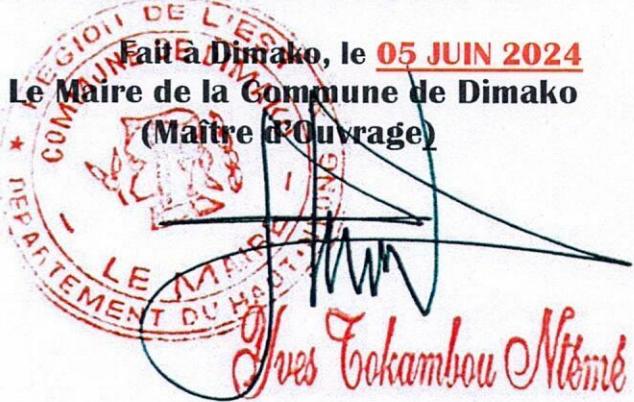
Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

19. ADDITIF A L'APPEL D'OFFRES

Les additifs au Dossier d'Appel d'Offres pourront également être ajoutés par le Maître d'Ouvrage, en vue de clarifier le document d'Appel d'Offres ou d'apporter des modifications techniques autres à ces documents. Ces additifs seront transmis, le cas échéant, à tous les soumissionnaires et feront partie des documents d'Appel d'Offres.

20. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès **des Services Techniques de l'Aménagement et du Développement Urbain (STADU) de la Commune de DIMAKO ou à travers les contacts ci-après : tél : 677 794 379 ou 6 96 18 30 73.**



Ampliations :

- DRMAP/HN (pour information),
- PRÉFET HAUT-NYONG (pour info),
- DDMINEPAT/HN (pour information)
- DDMINEE/HN (pour information et affichage)
- DDMINDDEVEL/HN (pour information)
- PRÉSIDENT/CIPM (pour information)
- ARMP/EST (pour archivage)
- CHRONO/ARCHIVES (pour affichage).